

Annonce de la séropositivité : be gay : bien être / Crips Île-de-France.

Contributors

Crips Île-de-France

Publication/Creation

[approximately 2009?]

Persistent URL

<https://wellcomecollection.org/works/kyb4tw7t>

License and attribution

Conditions of use: it is possible this item is protected by copyright and/or related rights. You are free to use this item in any way that is permitted by the copyright and related rights legislation that applies to your use. For other uses you need to obtain permission from the rights-holder(s).



Wellcome Collection
183 Euston Road
London NW1 2BE UK
T +44 (0)20 7611 8722
E library@wellcomecollection.org
<https://wellcomecollection.org>

Annnonce de la ^{bien être} ^{gay} séropositivité

www.be-gay.fr

« Je l'ai annoncé à ma sœur sans problème. Elle pensait que dans le monde où je gravitais et où les rapports étaient multiples, les risques étaient grands et elle s'attendait à ce que je l'annonce bien avant. On n'a pas donné dans le mélodrame. Cela a été sain et facile. » Leo

Témoignage extrait de *Vivre avec le VIH*,

par Rommel Mendès-Leite et Mark Banens (Calmann-Lévy)

Dire **ou** ne pas dire telle est la question

Le dire ou pas ? À qui ? Quand ? Comment ? Il n'existe pas de réponse simple à ces questions. Tout dépend de l'histoire de chacun, de son entourage, du milieu dans lequel il évolue. Une évidence en tout cas : vingt-cinq ans après le début de l'épidémie, parler de son statut sérologique ne va toujours pas de soi.

Et pour cause. Dire que l'on est séropositif aujourd'hui, que ce soit à un partenaire sexuel, à sa famille, ou au travail, c'est s'exposer encore et toujours à l'incompréhension, au rejet ou à la discrimination. Parce que dès le début de l'épidémie, on l'a associé à la sexualité des homosexuels – qui continuent de payer un lourd tribut au virus, le VIH demeure étiqueté comme une maladie honteuse. **Derrière l'annonce de la séropositivité, c'est aussi révéler son homosexualité.** Tout le monde n'est pas prêt à affronter cela.

Pourtant, même si cela semble banal à dire, il n'y a pas de honte à avoir. Personne n'a à s'excuser d'être séropositif. En parler peut être bénéfique pour soi et aider les autres à mieux appréhender le VIH. Et donc à mieux s'en prémunir ou à mieux vivre avec. Cette démarche ne peut être réduite à celle d'un seul individu. Car au-delà de l'aspect personnel, parler de son statut sérologique, qu'il soit positif ou négatif, c'est déjà faire progresser la lutte contre le sida.



• • • *vivant avec le VIH/sida*. Ce document fournit des informations mises à jour sur 193 pays. Parmi eux, 90 ont adopté des législations discriminatoires (2007).

Prêt bancaire

Le statut sérologique est également demandé lorsque vous souhaitez obtenir un emprunt auprès d'une banque ou d'un organisme de crédit. Pour un simple prêt à la consommation, inférieur à 15 000 euros, sur quatre ans, et à condition d'avoir moins de 50 ans, aucun questionnaire de santé n'est demandé. Jusqu'à 150 000 euros, il s'agira d'un questionnaire sur l'honneur. Pour des montants supérieurs, il est possible d'emprunter jusqu'à 300 000 euros, à condition de ne pas avoir plus de 70 ans à la fin du prêt et d'avoir souscrit une assurance-vie. Ces dispositions sont garanties par la convention Assurer et emprunter avec un risque aggravé de santé (Aeras) négociée par les associations et les banques, sous l'égide des pouvoirs publics.

Ils l'ont dit

Par leurs témoignages sur leur séropositivité, de nombreux gays ou bi ont fait reculer les discriminations et ont donné une plus grande visibilité à la maladie.

Rock Hudson, mythique acteur des années 50. **Cyril Collard**, l'auteur et réalisateur des *Nuits fauves*. **Hervé Guibert**, écrivain, auteur notamment de *À l'ami qui ne m'a pas sauvé la vie*. **Anthony Perkins**, acteur américain, célèbre pour son rôle de Norman Bates dans *Psychose* d'Alfred Hitchcock. **Freddie Mercury**, l'inoubliable et flamboyant chanteur du groupe Queen. **Aiden Shaw**, l'un des acteurs porno gay les plus connus.

Connaissez-vous votre statut ?

Pour parler de son statut sérologique, encore faut-il le connaître. Si votre dernier test était négatif, êtes-vous sûr d'être toujours séronégatif ? À quand remonte-t-il ? Avez-vous pris des risques depuis ? Pour trouver un centre de dépistage anonyme et gratuit, consultez le site de Sida Info Service : www.sida-info-service.org

Jean « Évoquer le VIH sur le web reste tabou »

« Je drague le plus souvent sur internet et dans la discussion avec les mecs, j'établis un cahier des charges : je commence par détailler ce que j'aime faire. Il y a les pratiques basiques et les spécialités, je suis un peu branché SM et bondage par exemple. Si le mec est OK, je parle ensuite de mon statut sérologique et je ne triche que très peu sur mon âge [rires]. Malheureusement, évoquer le VIH sur le web reste tabou. Les mecs veulent des plans "no capote", mais sans parler du statut sérologique. C'est pourquoi, pour moi, les coups sérodiscordants sont assez rares. Un séroneg aura beau me dire : "Je m'en fous de la capote", ce n'est pas si simple pour moi. » Extrait d'un témoignage paru dans le numéro 3 de *Prends-moi*, le magazine des sexualités gay, www.prends-moi-mag.fr

S'informer

Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde) : www.halde.fr

Le site spécifique de Sida Info Service pour les séropositifs : www.sidainfosplus.fr

Toutes les informations concernant les restrictions aux déplacements et aux séjours des personnes séropositives sur : www.efcs.fr

En parler

Sida Info Service : 0 800 840 800 (24h/24, anonyme et gratuit)

Aides : liste des délégations départementales sur www.aides.org

be gay / Pour avoir plus d'informations, consulter la revue de presse ou l'agenda, des vidéos, répondre aux sondages ou aux articles : www.be-gay.fr / contact@be-gay.fr
Crips Ile-de-France / Tour Maine-Montparnasse / BP 53 / 75755 Paris cedex 15 / France
/ tél. 01 56 80 33 33 / fax : 01 56 80 33 00
Document conçu et réalisé par Antonio Ugidos, Xavier Héraud, Christophe Martet, Lydie Desplanques

En parler, mais où ? Quand ? Comment ? À qui ?

On dit souvent que pour un gay, annoncer sa séropositivité est une sorte de second coming out. Comme pour le premier, il s'agit de prendre son temps et de choisir celles et ceux à qui vous vous confiez. Car même si vous allez parfaitement bien, la nouvelle que vous annoncez n'est pas une nouvelle facile à transmettre et à entendre. La question n'est pas tant « Faut-il le dire ? » que « À qui avez-vous envie ou besoin de le dire ? » et « Dans quelles circonstances ? ».

À vos amis ?

Ils sont en général les premiers à être mis au courant. Si vous annoncez que vous venez d'être contaminé, attendez-vous parfois à ce que certains – malheureusement – vous jugent. Mais la plupart de vos amis peuvent être de bon conseil ou au moins fournir une oreille attentive. Ce qui peut toujours servir.

À votre famille ?

C'est souvent le plus difficile. Dans ce cas, il peut être utile de ne pas se précipiter et d'être assez sûr de soi-même et informé sur le VIH pour répondre à toutes les questions et les inquiétudes – somme toute assez légitimes – des parents, frères ou sœurs à qui vous l'annoncerez. En cas de réaction négative, il vous faudra sans doute vous armer de patience, d'une bonne dose de pédagogie et éventuellement d'une bonne carapace contre des propos blessants qui pourront être dits.

À des partenaires occasionnels ?

Du moment que vous vous protégez systématiquement lors de vos relations sexuelles, il n'y a aucune obligation de dire votre statut sérologique à vos partenaires occasionnels. Certains préfèrent malgré tout l'annoncer à chaque nouveau partenaire.

À votre petit ami ?

Il est toujours préférable d'être honnête avec l'homme que l'on aime. Ce dernier peut se révéler votre plus précieux soutien. D'autre part, la gestion des risques au quotidien s'en trouve améliorée. Vous pouvez ensemble définir ce que vous souhaitez faire, par exemple lors des fellations. Cela permet également d'aborder en amont ce que vous feriez en cas d'accident de prévention ou lors d'une prise de risque, au sein ou en dehors du couple. En parler, c'est donc optimiser la prévention.

À vos anciens amants ?

Si vous venez d'apprendre que vous êtes séropositif, il peut être utile d'en parler aux partenaires que vous avez eus depuis votre dernier test négatif. Si le nombre est trop important ou si votre dernier test remonte à trop longtemps, choisissez ceux avec qui vous estimez avoir pris des risques, afin qu'ils fassent également un test. Celui qui vous a transmis le virus ne connaît peut-être pas son statut.

Dans le cadre d'une prise de risque ?

C'est l'un des rares cas où vous devez en parler. Vous venez de prendre un risque avec un partenaire dont vous ignorez le statut. Parler de votre séropositivité peut permettre à votre partenaire, s'il est et/ou pense être séronégatif, de bénéficier d'un traitement d'urgence. S'il est au courant de votre statut, le médecin chargé de prescrire le traitement sera en mesure d'effectuer un meilleur diagnostic.

À son médecin ?

Votre médecin traitant doit bien évidemment être au courant de votre séropositivité au VIH.

Cela se justifie moins pour d'autres spécialistes. Sur le plan du risque, ils sont de toute façon censés prendre toutes les précautions universelles, que ce soit pour le VIH ou d'autres pathologies. Pour certains spécialistes (dentiste ou ophtalmologiste), savoir que le patient est atteint par le VIH peut l'aider à poser un meilleur diagnostic ou à identifier des problèmes spécifiques.

Au travail ?

Seul le médecin du travail, comme tous les personnels soignants, est tenu au secret médical. Dans le cadre du travail, la découverte de la séropositivité peut conduire à des discriminations. Il n'est parfois pas simple de cacher sa séropositivité à ses collègues de bureau. Surtout quand vous prenez des traitements plusieurs fois

par jour et/ou que certains effets secondaires (diarrhées, nausées) se montrent gênants. Ne prenez la décision de l'annoncer à des collègues qu'après avoir évalué la confiance que vous avez en eux et leur réelle capacité de soutien.

À une association ?

Pour certains, ce sera plus facile d'en parler à un professionnel de l'écoute qu'à ses proches. Les associations proposent des lignes spéciales, des groupes de parole et un soutien personnalisé. N'hésitez pas y avoir recours.

Ce que dit la loi

Le statut sérologique est une information d'ordre privé, protégée par le secret médical. Personne ne peut la divulguer sans votre accord.

Si vous évoquez le sujet avec votre médecin du travail, par exemple, il lui est interdit d'en parler à votre employeur.

Il arrive cependant que l'information tombe dans des oreilles malveillantes, soit parce que vous aurez été transparent sur le sujet, soit parce que quelqu'un se sera chargé de l'être à votre place. Quoi qu'il en soit, si vous estimez avoir été pénalisé de quelque manière que ce soit sur des questions de logement, d'emploi ou de santé en raison de votre séropositivité (un dentiste qui refuse de vous soigner, par exemple), vous êtes en droit de saisir la Haute autorité de lutte contre les discriminations (Halde). Comme indiqué sur son site www.halde.fr, celle-ci dispose de pouvoirs d'investigation pour instruire les dossiers et le cas échéant saisir le procureur de la République ou trouver un accord avec la partie adverse.

Pénalisation

En France, des personnes séropositives ont été condamnées et emprisonnées pour ne pas avoir prévenu leur partenaire de leur statut sérologique (et pour ne pas s'être protégées avec eux). Ces condamnations ont été fermement dénoncées par les associations de lutte contre le sida et le Conseil national du sida qui parlent d'une « pénalisation de la transmission » et les jugent scientifiquement et moralement contestables et contre-productives. En avril 2006, le CNS rendait un avis où il rappelait notamment que « Dans certains cas de transmission, la responsabilité pénale d'une personne transmettant le VIH semble clairement engagée », mais que pour autant, « Si une personne vivant avec le VIH a la responsabilité de ne pas transmettre le virus, la personne non contaminée a la responsabilité, à l'occasion d'une nouvelle relation, de se protéger du VIH et des autres infections sexuellement transmissibles. » En France, les cas sont très rares (deux d'entre eux ont été médiatisés, l'un à Strasbourg et l'autre à Toulouse en 2006), mais à l'étranger, comme en Suède ou en Angleterre, ils sont plus fréquents.

À signaler une originalité au Canada, où la Direction de la santé publique se propose d'informer vos anciens partenaires de manière anonyme si vous-même ne souhaitez pas le faire. Cette mesure ne connaît pas d'équivalent dans l'hexagone.

Voyage

En France, aucune restriction n'existe à l'entrée et au séjour des personnes séropositives. En revanche, les États-Unis interdisent l'entrée sur leur territoire des personnes qui vivent avec le VIH, considéré là-bas comme une maladie « contagieuse » (contre « transmissible » en France par exemple). Avant d'entrer sur le territoire, la question vous est posée dans le formulaire d'immigration. Si vous choisissez de ne pas déclarer votre séropositivité, attention également à vos médicaments, qui peuvent alerter la très tatillonne Homeland Security, chargée de la sécurité des frontières. L'abolition de cette mesure est réclamée par de très nombreuses associations. Mais les États-Unis sont loin d'être le seul pays appliquant une réglementation particulière pour l'entrée et le séjour des séropositifs. Les associations Aides et Élus locaux contre le sida (ELCS) publient régulièrement le *Guide de référence : réglementations applicables aux déplacements et séjours des personnes* • • •